

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Donner une nouvelle direction à l'Europe

Le choix que devront faire les électeurs Français, le 7 juin prochain, est simple : soit ils votent pour les listes de l'UMP et reconduisent la majorité européenne sortante, soit ils votent pour les listes socialistes et choisissent "Un nouveau sens pour l'Europe".

Les socialistes sont les seuls à se présenter aux élections européennes avec un programme commun dans les 27 pays de l'Union. Le "Manifesto" a été adopté, au mois de décembre 2008, au sommet de Madrid.

Ce texte sert de base à leur campagne. Les socialistes français l'ont décliné dans un document, adopté par le Conseil national du 28 février, intitulé "Donner une nouvelle direction à l'Europe".

Car il s'agit bien, le 7 juin, de réorienter le cours de la construction européenne.

"Rarement, le besoin d'Europe n'a été aussi impérieux : les grands défis d'aujourd'hui (crise économique et sociale, dérèglements climatiques, dérive autoritaire des États) ont tous des racines internationales et appellent des réponses internationales. Beaucoup peut être fait au niveau des régions et des nations. Mais le niveau européen et mondial est décisif", peut-on lire en préambule du texte adopté par le Conseil national du PS.

A l'occasion de la campagne, les socialistes vont réaffirmer leur attachement à la construction européenne. "Parce qu'elle a garanti la paix, l'état de droit, la démocratie sur notre continent. Mais aussi parce que l'Europe est nécessaire à une grande politique de réformes économiques et sociales. Peut-on imaginer les effets de la crise financière si l'euro n'avait pas été créé en 2000 ? Si les 27 monnaies nationales s'affrontaient à coup de «dévaluations compétitives» ?".

SUITE PAGE 2

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 12/03/2009



Mars : le mois des libertés

Le mois de mars sera, pour le Parti Socialiste, celui de la défense des libertés mises à mal depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Élysée.

Deux temps forts marqueront ce mois des libertés. D'abord la publication de "La France en libertés surveillées", rédigée par les secrétaires nationaux du PS, sous la direction de Marie-Pierre de La Gontrie, secrétaire nationale du PS chargée des libertés et de la Justice, puis le rassemblement du Zénith, le dimanche 22 mars.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, la France ne souffre pas seulement d'injustice sociale, elle subit aussi un terrible recul des libertés : les droits collectifs et individuels sont un à un remis en cause, les garde-fous républicains sont, quant à eux, méthodiquement affaiblis.

"La France en libertés surveillées" est un ouvrage de 170 pages qui montre le vrai visage de la France d'après... l'élection de



Marie-Pierre de La Gontrie

Nicolas Sarkozy. "Il présente une lecture politique de tout de ce qui se passe dans les domaines de la justice, des médias, des droits de l'Homme, de l'immigration...", résume Marie-Pierre de La Gontrie. "Nous expliquons pourquoi toutes

ces atteintes aux libertés sont cohérentes avec la politique que mène Nicolas Sarkozy. Nous nous intéressons en particulier à ses modèles à l'étranger".

Ce livre se compose de plusieurs parties. D'abord, d'une présentation par Martine Aubry. Puis d'une chronologie qui montre que les atteintes aux

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

"J'écoute mais je tiens pas compte", avait déclaré Nicolas Sarkozy, avant le 29 janvier. Depuis cette forte mobilisation des salariés, demandeurs d'emploi, retraités, étudiants et lycéens, il n'est pas certain que le locataire de l'Élysée ose prononcer encore cette phrase. En effet, même s'il ne le veut pas, il est obligé de tenir compte des millions de Français qui sont descendus dans les rues pour exiger plus de justice sociale. Il n'en est pas encore à répondre favorablement aux revendications portées par les organisations syndicales, unies. Cependant, les mobilisations, comme en Guadeloupe, montrent qu'il est possible de faire reculer le gouvernement. Le 29 janvier a permis de bien montrer la colère des Français. Le 19 mars doit mettre en évidence leur détermination à obliger Nicolas Sarkozy et le patronat à tenir compte de leurs revendications en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

Quelle protection sociale en Europe ?

Lancés au mois de décembre, les deux *city groups* du Finistère, à Brest et Quimper, sont maintenant opérationnels pour diffuser le *Manifesto*. "Nous nous réunissons le premier jeudi de chaque mois", explique l'animateur du *city group* de Quimper, Bruno Grall.

Dans un premier temps, la quinzaine "d'activist du PSE" de Quimper, selon la formule consacrée, ont étudié le "Manifesto" adopté par l'ensemble des partis socialistes européens, au mois de décembre 2008, à Madrid. "Nous l'avons résumé et nous avons préparé un diaporama de manière à pouvoir le présenter en réunions publiques ou dans les sections", annonce Bruno Grall.

Le *city group* de Quimper veut vraiment constituer une force de propositions. C'est pour cette raison qu'il a également décidé de concentrer sa réflexion sur la question de la protection sociale en Europe. "Nous avons tout d'abord entamé un travail de recherche sur le fonctionnement de la protection sociale dans les autres pays de



Les *city groups* diffusent et expliquent le *Manifesto*

l'Union, qu'il s'agisse de la famille, la santé ou les accidents du travail".

Ensuite, le *city group* démontrera comment la protection sociale peut être un gage de démocratie et de progrès social en Europe. Et comment l'Union doit intervenir pour garantir la "portabilité des droits" par exemple. De plus en plus de salariés tra-

vallant dans un autre pays de l'Union sont confrontés à ce genre de question : Comment est calculée la retraite d'un Français qui travaille en Angleterre ? Que se passe-t-il pour un Italien victime d'un accident du travail en Allemagne ? "Nous voulons comprendre et proposer", résume Bruno Grall.

Contacts : cap-finistere@wanadoo.fr



Retrait des "réformes"

Avec
Jean-Philippe Barrière

Le ministre de l'Enseignement supérieur doit retirer ses projets, explique Jean-Philippe Barrière, de l'UNEF, assesseur du Doyen de l'UFR Lettres et Sciences Humaines de l'UBO.

Cap Finistère : Quel est l'état d'esprit des enseignants de l'UBO ?

Jean-Philippe Barrière : Difficile à dire : beaucoup se mobilisent, affichent leur soutien aux initiatives étudiantes, se sentent bafoués et injuriés par les coups de canifs portés à leur métier d'enseignant et leur domaine de recherche, méprisés par leurs instances dirigeantes et leur ministère, et craignent pour le devenir de tout le service public d'éducation et de savoir. D'autres paraissent étrangement aveugles à ces destructions.

Cap Finistère : N'est-il pas difficile de se mobiliser, lorsque "les réformes" se multiplient ?

Jean-Philippe Barrière : C'est moins évident de se mobiliser sur ces décisions ministérielles, qui poussent dos à dos les uns et les autres, que sur d'autres plus "évidentes" : elles sont volontairement vagues et très techniques pour ce qui concerne la Masterisation des Métiers de l'Enseignement pour qui ne maîtrise pas le système universitaire. En outre, la mise en avant médiatique de la réforme du statut des enseignants-chercheurs fait passer au second plan la réforme de fond, plus dangereuse, sur les Métiers de l'Enseignement.

Cap Finistère : Le refus du président de l'UBO de faire voter tous les conseils symbolise-t-il l'accroissement des pouvoirs du président de l'Université ?

Jean-Philippe Barrière : Il symbolise moins l'omnipotence des présidents d'Université que la perte de tout pouvoir politique et décisionnel des élus dans les conseils de

l'Université. Le refus de pouvoir donner une position commune émanant de l'UBO par ses instances élues et représentatives tendrait à prouver que seule la présidence possède aujourd'hui la main sur la plupart des dossiers.

Cap Finistère : Les étudiants et enseignants de l'IUT ont-ils raison de craindre la loi LRU ?

Jean-Philippe Barrière : La situation des IUT passe de simple à précaire : là où l'État dotait budgétairement directement l'IUT, il dote maintenant l'Université auquel il est rattaché. On ne peut qu'imaginer toutes les inégalités qui pourront se creuser entre les Universités, selon leurs moyens.

Cap Finistère : Faut-il s'attendre à un mouvement de grande ampleur dans les semaines qui viennent à l'UBO ?

Jean-Philippe Barrière : Plus les semaines passent, plus la mobilisation se renforce, du côté des étudiants et des enseignants qui partagent une vision plus solidaire et moins concurrentielle de l'Université française et de la façon de former. C'est un choix de société qui s'effectue, et je n'imaginerai qu'une conclusion à ce conflit : le retrait des "réformes".

Rendez-vous

17 mars

18 h 00 : Première réunion de la Commission Femmes, au local du PS à Châteaulin.

19 mars

Journée de mobilisation pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Rassemblements à 10 h 30 : place de la Liberté à Brest, place de la Résistance à Quimper, place de la Mairie à Morlaix et au Coat-Ker à Quimperlé.

21 mars

Conseil national.

22 mars

Printemps des libertés, au Zénith à Paris.

2 avril

18 h 30 : Secrétariat fédéral, au siège de la Fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

7 juin

Élections européennes.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

SELARL Xavier MOAL, Avocat
59, rue Louis-Pasteur
29200 BREST

Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

LIBENTER FOOD SERVICE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 5, rue Maryse-Bastie
29000 QUIMPER
482 813 623 R.C.S. QUIMPER

La Société LIBENTER FOOD SERVICE sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 30 novembre 2008 souscrite par la Société LIBENTER, associée unique, Société par Actions Simplifiée au capital de 135 280 euros, ayant son siège social à QUIMPER (29000) 5, rue Maryse-Bastie, R.C.S. QUIMPER 438 230 310.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société LIBENTER FOOD SERVICE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis, La Gérance.

SELARL Xavier MOAL, Avocat
59, rue Louis-Pasteur
29200 BREST

Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

FRIGORIFIQUES DE CONCARNEAU
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : Quai du Moros
Rive Droite Concarneau
29900 CONCARNEAU
401 457 734 R.C.S. QUIMPER

La Société FRIGORIFIQUES DE CONCARNEAU sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 30 novembre 2008 souscrite par la Société LIBENTER, associée unique, Société par Actions Simplifiée au capital de 135 280 euros, ayant son siège social à QUIMPER (29000) 5, rue Maryse-Bastie, R.C.S. QUIMPER 438 230 310.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société FRIGORIFIQUES DE CONCARNEAU peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis, La Gérance.

Maître Pierre LE REST, Avocat
59, rue Louis-Pasteur
29200 BREST

Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

**CESSION PARTIELLE
DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 19 février 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de BREST PONANT le 23 février 2009, Bordereau n° 2009/230 case n° 9, la Société SOCIÉTÉ NOUVELLE BOUGARD, Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros, ayant son siège social à BREST (29200) 43 A, rue Branda, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le numéro 441 517 067, a cédé à la Société "PIERRES DE BRETAGNE IMMOBILIER", Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social à GUILERS (29820) 31, rue Charles Le Hir, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le numéro 479 595 456, une partie des éléments incorporels dépendant du fonds de commerce d'agence immobilière exploitée à BREST (29200) 43 A, rue Branda, moyennant le prix de 15 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19 février 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège du cabinet de Maître Pierre LE REST, Avocat, 59, rue Louis-Pasteur, 29200 BREST.

Pour unique insertion.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL D'AVOCATS
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
Courriel : michel.peters@jurisproscm.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Brest du 19 février 2009, enregistré à Brest, le 20 février 2009, bordereau n° 2009/227 Case n° 1, il a été formé un Groupement Forestier, société civile à statut légal particulier, régi par les dispositions des chapitres I et II du titre IX du Livre III du Code civil et des dispositions des titres IV des Livres II du Code forestier (partie législative et partie réglementaire), présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPEMENT DE LA FORÊT DU DUC.

Siège : SAINT-THONAN (29800), Pen Ar Hoas.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brest.

Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur des terrains boisés ou à boisier.

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : ont été nommés gérants de la Société sans limitation de durée :

– Monsieur Christophe GRIVEAU, demeurant à BREST (29200), 32, rue Duguesclin ;
– Monsieur Jean-Paul LAGADEC, demeurant à ST-THONAN (29800), Pen Ar Hoas.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Pour avis, La Gérance.

SCP O'REILLY - BARIOU
Notaires associés à MELGVEN (29140)
1, route de Concarneau

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier BARIOU, Notaire associé à MELGVEN, le 24 février 2009, enregistré à SIE DE QUIMPER OUEST, le 3 mars 2009, Bordereau n° 2009/345, Case n° 1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI LE SAUX.

Siège social : CONCARNEAU (29900), 36, rue du Poteau Vert.

Durée : Quatre vingt dix (90) années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : La Société a pour objet :

– La propriété, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ;

– Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

– L'emprunt de tous fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
– Exceptionnellement, l'aliénation de tous immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Capital social : 200,00 euros.

Apports en numéraire : 200,00 euros.

Gérant : Monsieur Mikaël LE SAUX, demeurant à CONCARNEAU, 4, rue Fresnel, et Monsieur Anthony LE SAUX, demeurant à FOUESNANT (29170), lieudit Moustierlin, 101, route de la Pointe.

Parts sociales - Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions et transmissions de parts.

Immatriculation au RCS de QUIMPER.

Pour avis, Le Notaire.

SELARL AVANTIA
Maîtres LAURENS et FLEURY - Avocats
Avenue Pierre-Marzin - 22300 LANNION
Tél. 02 96 48 21 40

LABAT LIONEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 010 euros
Siège social :
Rue Paul-Cézanne - 29600 MORLAIX
RCS BREST 377 961 099

Aux termes d'une décision en date du 19 janvier 2009, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du "Rue Paul-Cézanne, 29600 MORLAIX" au "Zone Artisanale du Launay - Kerolzec - 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS" à compter du 1^{er} janvier 2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

En cas de déménagement,
pour continuer à recevoir
Cap Finistère,
merci de nous préciser
votre nouvelle adresse.